

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SOCIETE ENGCON FRANCE

Préambule

Le client déclare expressément agir en qualité de professionnel, c'est-à-dire à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'il agit au nom ou pour le compte d'un tiers.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute offre et vente de produits émanant directement ou indirectement de la société engcon France. Il est précisé que les présentes conditions générales de vente (« CGV ») prévalent sur toutes autres conditions générales du client ou sur tout engagement, déclaration ou tout autre précédent accord entre la société engcon France et le client ayant le même objet ou sur tout autre document, même postérieur. Tout autre document que les présentes CGV, notamment les catalogues, prospectus, publicités, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

L'exécution du contrat ou toute passation de commande implique que le client ait nécessairement adhéré sans restriction ni réserve aux présentes CGV quelles que soient les clauses prévues au bon de commande. Le client est réputé avoir pris connaissance de l'intégralité des CGV et en avoir dûment accepté sans réserve les termes, lors de la signature du contrat.

Les produits engcon sont destinés exclusivement à des utilisateurs professionnels, compte-tenu de leurs caractéristiques techniques et contraintes d'utilisation. En conséquence, le client s'interdit expressément de revendre directement ou indirectement à des particuliers tous produits ou matériels achetés à la société engcon France. Les Conditions Générales d'Achat éventuelles du client ne sont pas opposables à la société engcon France, même lorsqu'elle en a eu connaissance. Le client se doit de prendre connaissance avant toute conclusion de contrat des CGV. Engcon France se réserve la possibilité de modifier unilatéralement les présentes CGV à tout moment. Dans ce cas, les nouvelles conditions s'appliqueront à toute nouvelle commande, ainsi qu'à toutes les opérations en cours, dès la date à laquelle elles auront été portées à la connaissance du client par tout moyen.

Article 1 – Proposition

1.1 - Toute proposition, offre, devis émanant de la société engcon France sera établi(e) selon les informations fournies par le client. Le client est garant de la véracité et de la sincérité des informations qu'il transmet à engcon France. Cette proposition ne sera valable que pendant une durée de deux mois à compter de son établissement.

1.2- Toute proposition ne deviendra définitive qu'après confirmation par écrit par la société engcon France.

Article 2 - Commande

2.1- Les clients passent commande sur la base du barème des prix unitaires communiqués et du catalogue de la société engcon France, sur lequel figure le descriptif des produits.

2.2- Toute commande passée à la société engcon France entraîne la pleine acceptation du client d'assurer le service après-vente auprès de ses clients pour les interventions liées à son champ de compétence. Pour ce faire, il recevra tout le support technique nécessaire de la part de société engcon France.

2.3- Toute demande de documentation technique, dimensionnement, attestation de conformité, certificat de matière, homologation produit doit être formulée par écrit, par le client au moment de la passation de la commande. Cette demande peut également être faite par email avec accusé de réception à l'adresse : sav@engcon.com

2.4- Toute commande, y compris passée par téléphone, doit être confirmée le jour même par écrit par le client à l'adresse : sav@engcon.com en précisant notamment son nom, son numéro de téléphone et le numéro de commande si elle a été passée préalablement par téléphone, et devra être acceptée par courriel ou écrit par la société engcon France en précisant notamment son nom, son numéro de téléphone et le numéro de commande si elle a été passée préalablement par téléphone, et devra être acceptée par courriel ou écrit par la société engcon France qui peut accepter ou refuser de manière discrétionnaire.

2.5- Toute première commande d'un nouveau client doit être accompagnée du formulaire d'ouverture de compte dûment renseigné des références commerciales (n° de SIRET) et bancaires du client afin de permettre une ouverture de compte. A défaut, elle n'est pas prise en compte.

2.6- Toute commande spéciale, concernant des produits non standard et donc hors catalogue, doit être accompagnée d'un cahier des charges précis et détaillé émis par le client définissant les spécifications et les caractéristiques du produit. A défaut, la commande n'est pas prise en compte par la société engcon France. Toute commande spéciale ne sera effective qu'après confirmation écrite de sa faisabilité par la société engcon France.

2.7- Toute commande transmise au Vendeur est irrévocable pour le client, sauf accord écrit et exprès du Vendeur pour l'annuler ou la modifier. Dans tous les cas d'annulation de la commande du fait du client, les acomptes seront de plein droit acquis à engcon France à titre d'indemnité et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement. Toute annulation ou modification de commande est irrecevable, pour les produits sur commande ou spéciaux et équipements modifiés à la demande du client, et n'est possible que dans un délai maximal de 24 heures pour les autres produits. A l'expiration de ce délai, le client s'expose au versement de dommages et intérêts et engage sa responsabilité contractuelle.

2.8- Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et économique du client au moment de la commande. Si la situation financière du client venait à se détériorer entre la date de la commande et la date de livraison, la société engcon France pourra exiger un paiement comptant avant la livraison ou résilier la vente.

2.9- Toutes commandes prises par nos représentants ne sont valables que si, à l'issue d'un délai de 72 heures, elles ont été confirmées par un accusé de réception de commande par engcon France, notamment en raison de l'indisponibilité des produits demandés, du caractère manifestement déséquilibré de la commande ou en cas de difficulté financière avérée du client, et cela sans considération du paiement éventuel d'un acompte.

Engcon se réserve le droit de modifier la commande directement dans l'accusé de réception de commande en cas d'erreur sur un produit ou sur un prix ou en cas d'indisponibilité d'un produit.

Article 3 : Livraison

3.1- Le client doit mentionner sur son bon de commande le lieu de livraison.

3.2- Le transfert des risques s'opère dès lors que le client ou une tierce personne désignée par lui prend possession des produits livrés.

3.3- Pour toute livraison hors métropole (Corse, DOM TOM et étranger), les délais et les coûts feront l'objet de conditions particulières.

3.4- Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas une obligation de résultat. Le client doit veiller à anticiper ses besoins.

3.5- Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni l'octroi d'une quelconque indemnité.

3.6- Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

3.7- Dans tous les cas le client signe soit un bon de livraison sur lequel sont indiquées les quantités livrées, soit un émargé de transport indiquant le nombre de colis « livrés ».

3.8- La société engcon France peut procéder à des livraisons globales ou partielles. Toute commande partiellement livrée ne pourra être annulée et devra être réglée dans les délais.

3.9- La livraison est effectuée avec frais de port à la charge du client dans ses magasins ou chez ses propres clients.

3.10- En cas de perte, substitution ou avarie, liées au transport, le client doit en informer le Transporteur, quel qu'il soit, dans le délai légal de 3 jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte extra-judiciaire confirmant les réserves précises inscrites sur l'émargé, en application de l'article L.133-3 du Code de Commerce. Une copie de la lettre adressée au Transporteur devra être adressée dans un délai de 5 jours à la société engcon France.

3.11- A réception des marchandises, le client, constatant qu'elles ne sont pas conformes au bon de commande ou leur détérioration non liée au transport, doit informer la société engcon France par courriel le jour même et confirmer par lettre recommandée avec accusé réception sous un délai de 5 jours. A défaut, le client sera réputé avoir accepté la livraison sans réserve. Le défaut de conformité d'une partie de la livraison reconnue par la société engcon France ne dispense pas le client de son obligation de payer les factures émises concernant les produits conformes.

3.12 – En cas de non-livraison de la marchandise du fait du client (ex. : absence), entraînant le retour de ladite marchandise dans les stocks de la société engcon France et ou engcon Nordic, les frais de retour et de nouvelle livraison seront à la charge du client.

Article 4 : Prix

4.1-Le prix applicable sera conforme au barème de prix unitaire en vigueur à la date de la passation de la commande.

4.2-Tous les prix indiqués par la société engcon France, s'entendent hors taxes, départ de nos stocks.. Ils ne comprennent pas les assurances, les frais de livraison, de transport, de montage et autres options qui restent à la charge du client. Ils seront majorés de la TVA française et/ou de tous autres impôts qui deviendraient exigibles, au taux applicable au moment de leur exigibilité. Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des produits.

Sous réserve de l'application de la législation en vigueur, le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

Les tarifs seront communiqués au client sur simple demande de sa part.

4.3- Les produits ne faisant pas l'objet d'une tarification font l'objet d'un devis valable pendant une durée de 1 mois à compter de son envoi en France et de 15 jours à l'exportation. Le prix mentionné sur le devis est déterminé par rapport à la qualité et la quantité des produits et des éventuelles modifications opérées sur ces derniers. Tout changement d'une quelconque de ces données pour une raison non imputable à engcon France entraînera une modification du prix indiqué.

4.4-Toute commande entraînera un minimum de facturation de 15€ HT.

4.5-Les prix sont établis en tenant compte des conditions économiques et monétaires au moment de l'acceptation du client et pourront être modifiés dans la mesure où ces conditions subiraient des variations.

Article 5 : Facturation & Conditions de paiement

5.1- Sauf accord contraire et préalable entre les Parties, le Client accepte de recevoir les factures émises par engcon France par voie électronique conformément à l'article 289 du Code Général des Impôts. Toutefois le client peut demander de recevoir une facture en papier.

5.2- Toute première commande à l'issue d'une ouverture de compte devra être payée au comptant et sans escompte par virement bancaire et ce dès la commande du matériel, sans compensation possible avec une créance que le client détiendrait à l'encontre d'engcon France.

5.3- Pour toutes nouvelles commandes, sauf convention contraire et/ou expresse entre les parties, les prestations et livraisons effectuées par la société engcon France seront payables à 30 jours fin de mois. Ces dispositions sont encadrées par la Loi n°2008-776 de Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008 complétée par la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

5.4- Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard de 2.99% par mois proratisé au nombre de jours de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, outre de l'indemnisation des frais complémentaires de recouvrement sur justificatifs et des éventuels frais bancaires, de commissions et de tous frais liés au retard de paiement.

5.5- Le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

5.6- Les factures sont payables au lieu d'établissement de la facture.

5.7- Les paiements des factures à la société engcon France s'effectuent exclusivement par virement bancaire. **Les chèques ne sont pas acceptés.**

5.8- Au moment du paiement, le client mentionnera son numéro de client chez engcon France communiqué sur la facture, ainsi que le ou les numéros de factures réglées. Ce lettrage sera communiqué par mail à l'adresse suivante : comptabilite@engcon.com

Article 6 : Déchéance du terme

En cas de non-paiement, total ou partiel, et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, les commandes en cours peuvent être suspendues ou résiliées de plein droit par engcon France, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts. En cas de non-respect des conditions de paiement convenues, même d'une seule échéance, l'ensemble des sommes dues à engcon France par le client deviendront immédiatement exigibles. L'absence de retour 15 jours avant son échéance d'un effet envoyé à l'acceptation équivaudra à un impayé et le dernier avis adressé vaudra mise en demeure.

Article 7 : Clause pénale

Si la carence du client rend nécessaire le recouvrement contentieux ou judiciaire, celui-ci s'engage à régler en sus du principal, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 15% du montant en principal TTC de la créance et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

Article 8 : Clause résolutoire

En cas de défaut de paiement par le client des sommes dues, la société engcon France aura la faculté de suspendre immédiatement et/ou de résoudre tout ou partie des commandes en cours sans préjudice de tout dommage-intérêt.

Article 9 : Retour de marchandises

9.1: Toute demande de retour de marchandises doit être adressée par écrit à la société engcon France.

9.2 : La société engcon France doit donner son accord préalable et écrit préalablement à toute reprise.

9.3 : La société engcon France reprend les marchandises neuves, n'ayant jamais été utilisées et respectant leur conditionnement d'origine (emballage et quantité) au prix de reprise déterminé au point 9.7. La société engcon France peut exceptionnellement reprendre des marchandises utilisées sous conditions qu'elles soient dans un état permettant une revente aisée et qu'aucun élément ne soit cassé ou manquant. Cette reprise ne sera possible que sous les conditions développées au point 9.8

9.4 : La société engcon France ne reprend pas les marchandises neuves ayant fait l'objet d'une commande spéciale, d'un déstockage, d'un arrêt des ventes, ni celles dont la livraison date de plus de deux mois.

9.5 : Les frais de transport pour le retour des marchandises sont à la charge du client. A défaut, la marchandise sera refusée par la société engcon France.

9.6 : Lors de la reprise des marchandises, la société engcon France délivrera un bon de reprise (sur papier à entête de la société et signé par un représentant légal).

9.7 : Le prix de reprise des marchandises neuves acceptées par engcon France sera égal à 85% du prix initialement facturé au client et sera remboursé sous forme d'avoir.

9.8 : Le prix de reprise des marchandises utilisées sera égal à 75% du prix initialement facturé au client et dont la livraison est inférieure ou égal à un mois, 67% pour une date de livraison comprise entre un mois et six mois, 60% entre sept mois et un an.

Article 10 : Responsabilité et garantie

10.1- Les produits et matériels de la société engcon France sont garantis de bonne qualité marchande et sont conformes aux standards de fabrication.

10.2 - Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de garanties à tout moment.

10.3- La durée de garantie est portée sur la confirmation de commande et ou sur la facture. La durée standard de garantie des produits engcon est de 24 mois ou 3000 heures au premier terme échu pour les tiltrotateurs et les attaches rapides hydrauliques de type S. En l'absence de cette information, la durée de garantie par défaut prévue dans les conditions générales de garantie est de douze mois.10.4- Le client doit, dès réception des produits et matériels, prendre toutes les garanties nécessaires à leur sauvegarde et souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires et obligatoires.

10.5 . Toute réclamation concernant nos produits devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard dans les 48 heures suivant la livraison. La réclamation devra être accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires, notamment le numéro de commande, la date de livraison et le numéro de série des matériels). Les produits susceptibles de présenter un vice caché ou non doivent être tenus à notre disposition pour constatation pendant 8 jours au moins après réception par nous de la réclamation. Pendant cette période, ils ne devront être ni déplacés, ni modifiés. Même en cas de réclamation sur une partie des produits, le client est tenu de payer les produits pour lesquels il n'existe pas de contestation.10.6- La garantie de la société engcon France se limite au seul remplacement, réparation ou remboursement des pièces et produits qu'elle reconnaît défectueux, ne pouvant excéder la valeur des produits vendus, sans autre prestation ou indemnité.

10.7- Le remplacement ou changement des pièces et produits est subordonné à l'accord écrit de la société engcon France. Ces pièces et produits sous garantie doivent être retournés, franco de port et d'emballage.

10.8- Le client est seul responsable de ses choix, de la destination et des conditions d'emploi des produits et matériels livrés. La société engcon France est expressément déchargée de toute responsabilité et garantie quant au choix, à l'emploi et à la mise en œuvre des produits et matériels sur le plan quantitatif et qualitatif.

10.9- Le client perdra le bénéfice des garanties légales et conventionnelles en cas de négligence ou d'un mauvais entretien, d'un défaut d'installation lorsque celle-ci est réalisée par ses soins, d'une utilisation anormale ou d'une intervention sans conseil technique avisé par engcon France. La garantie cesse de plein droit lorsque le client a entrepris lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers non agréé, des travaux de maintenance, de remise en état ou de modification.

10.10- Le client ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation des produits et matériels du fait de l'application des garanties légales et conventionnelles.

10.11- La responsabilité de la société engcon France ne pourra être engagée en cas de force majeure, du fait d'un tiers ou lorsque le client ne respecte pas les termes des présentes Conditions Générales de Vente. En aucun cas, engcon France n'est responsable des dommages indirects ou imprévisibles pouvant résulter du contrat, à savoir notamment, tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, d'exploitation, de commande, de chance ou de clientèle, préjudices par ricochet pour toutes conséquences résultant d'une livraison tardive du matériel ou qui n'a pas été effectuée, tenant ou non de la négligence ou pour une autre raison ainsi que toute action dirigée contre le client par un tiers, sans que cette liste soit limitative.

Par ailleurs, engcon France n'est en aucun cas responsable des dommages consécutifs à une inexécution ou une mauvaise exécution par le client de l'une de ses obligations ou d'une mauvaise utilisation du matériel par rapport aux préconisations du constructeur.

En tout état de cause, si la responsabilité d'engcon France était engagée par le client au titre de la commande pour les dommages qu'il a subis, son droit à réparation serait limitée, toutes causes confondues au prix hors taxes du produit payé par le client au vendeur au titre de cette commande sur la base duquel la responsabilité d'engcon France est engagée.

Article 11 : Réserve de propriété

11.1- Conformément aux dispositions de l'article l.624-16 du code de commerce, la propriété des produits et matériels livrés par la société engcon France n'est transférée qu'après le paiement intégral des prix unitaires. En cas de non-paiement partiel ou total, après mise en demeure de paiement infructueuse, la société engcon France signifiera par mise en demeure avec accusé de réception, les modalités de restitution du matériel. Le droit de revendication s'exerce même pour les cas d'ouverture d'une procédure collective.

11.2- La restitution des produits et matériels s'effectue aux frais et risques du client.

11.3- Les acomptes versés resteront dans tous les cas acquis à la société engcon France.

11.4- La société engcon France pourra unilatéralement faire dresser inventaire des produits et matériels détenus par le client ou ses ayants droits.

11.5- En cas d'application de la clause de réserve de propriété le client sera redevable d'une indemnité de dévalorisation fixée à 3% du prix T.T.C des produits par mois de détention depuis la livraison jusqu'à la date de restitution effective. Cette indemnité ne pourra se compenser avec les acomptes éventuellement versés par le client.

11.6- Jusqu'au complet paiement du prix, les produits ou matériels ne pourront ni être revendus par le client (leur revente devant en tout état de cause satisfaire aux conditions prévues au préambule des présentes CGV), ni être donnés en nantissement, sûreté ou gage sans l'accord écrit de la société engcon France.

11.7- En cas d'intervention des créanciers du client, notamment en cas de saisie des produits ou matériels, ou en cas d'ouverture d'une procédure collective ; le client, les créanciers saisissants ou tout organe de la procédure devront immédiatement en informer la société engcon France par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.8- Le client supportera les frais consécutifs aux mesures prises en vue de faire cesser cette intervention et notamment ceux afférents à une tierce opposition.

11.9- Le client veillera à ce que l'identification des produits et équipements soit toujours possible. Les produits et équipements en stock sont présumés ne pas être payés.

Article 12 : Données personnelles

Le client reconnaît que pour les besoins de traitements de données inhérentes à son activité commerciale, notamment le traitement des commandes, la constitution de fichiers clientèle et l'établissement des factures, la société engcon France peut être amenée à collecter, traiter, transférer les données personnelles du client. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires d'engcon France chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le client est également informé que certains matériels peuvent être équipés de systèmes permettant de collecter des informations sur leur utilisation (géolocalisation, nombre d'heures d'utilisation, pannes détectées, etc.). Ces informations sont destinées à lutter contre le vol des matériels, à permettre de suivre l'entretien du matériel dans le cadre d'une éventuelle garantie contractuelle et à préserver les droits d'engcon France en cas de mise en œuvre de la clause de réserve de propriété. Il appartient au client employant des salariés utilisant ces matériels de faire toute déclaration auprès des autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Le client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès permanent, de rectification, d'opposition et de suppression s'agissant des informations le concernant, qu'il peut exercer en écrivant à engcon France.

Pour plus d'informations sur ce point, le client est informé qu'il peut se référer à la politique de protection des données à caractère personnel (dénommée GDPR) accessible sur le site internet d'engcon France.

Pour toute question relative aux données personnelles, le client peut écrire à l'adresse gdpr@engcon.com.

Article 13 : Cession

La commande souscrite par le client lui est personnelle. En conséquence, il ne peut en aucun cas la céder ou la transmettre à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord écrit préalable d'engcon France.

Engcon France est libre de céder à quiconque les droits et obligations qu'il tient du contrat, notamment la créance détenue envers le client. Sont assimilés à une cession, les opérations de cession, fusion, scission, apport partiel d'actifs incluant tout ou partie du contrat, les modifications capitalistiques entraînant un changement de contrôle de la personne morale d'engcon France et d'une manière générale, toute opération visant à faire changer le contrat de patrimoine.

Article 14 : Clause de divisibilité - Absence de renonciation ou de choix

14.1- La nullité de l'une des clauses du contrat ou des présentes CGV n'affectera pas la validité des autres clauses.

14.2- Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné d'un droit, pouvoir ou privilège au titre du contrat ou des présentes CGV ne pourra jamais être considéré comme une renonciation à ce droit, pouvoir ou privilège.

14.3- Le fait pour la société engcon France d'exercer une seule fois ou partiellement un droit, pouvoir ou privilège au titre du contrat ou des présentes CGV ne l'empêchera pas d'exercer une nouvelle fois ce droit, pouvoir ou privilège, ni d'exercer un autre droit, pouvoir ou privilège.

Article 15 : Langue

Les CGV ainsi que l'ensemble des informations contractuelles sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 16 : Conciliation - Loi applicable et attribution de compétence

16.1- Les parties devront prioritairement tenter de résoudre amiablement tout litige qui pourrait s'élever entre elles. . En cas de recours devant le tribunal sans tentative de conciliation par la partie adverse, ce recours sera frappé de nullité.

16.2- En cas de désaccord persistant, tous différends relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution du contrat ou des présentes CGV seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Evry, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures conservatoires, en référé ou sur requête. 16.3- Toute question relative aux présentes CGV ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent sera exclusivement régie par la loi française, à l'exclusion de tout autre droit, y compris à l'exclusion de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur la vente internationale des marchandises (Convention de Vienne).

engcon France SAS
Parc des Erables - Bâtiment C
12, Avenue de Norvège
91140 VILLEBON-SU-YVETTE
Téléphone +33 1 60 79 49 70
www.engcon.com/fr_fr

SAS au capital de 55.000 € - R.C.S. B 798 712 634 EVRY